

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 272

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer l'alinéa 223.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un tel centre inquiète beaucoup. Qui sélectionne les experts ? Selon quels critères ? Au Royaume-Uni, l'indépendance du Sciences media centres n'est absolument pas reconnue et est soumis à des influences mettant en cause sa probité (centre financé par de nombreuses multinationales notamment).

Plutôt que de créer une telle structure, le renforcement du journalisme scientifique est une priorité. Un journaliste scientifique correctement formé et qui surtout à les moyens de remplir ses missions n'a pas besoin d'un tel centre, d'un tel intermédiaire qui lui « mâche » le travail. De plus, on ne peut couper les moyens à l'audiovisuel public, fermer des chaînes comme c'est le cas actuellement et en même temps demander une plus grande production de documentaires scientifiques.

Ainsi, la création d'un tel centre comporte trop de risques par rapport aux gains que cela peut produire.